



ACCÈS PRÉVENTION

LE GUIDE SST

DU RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Risques du métier, obligations réglementaires et repères pour la conformité.

Ce guide s'adresse aux directeurs d'école et chefs d'établissement qui souhaitent comprendre, poste par poste, les risques propres à leur contexte et les obligations qui en découlent — avant d'engager une démarche de mise en conformité.

DANS CE GUIDE

Les 10 risques du métier, expliqués et illustrés
Ce que la réglementation exige, article par article
Une check-list de conformité complète, en fin de guide

Les risques du métier

Risques psychosociaux (RPS)

Direction et classe cumulées, charge administrative croissante ; un isolement décisionnel fréquent chez les directeurs d'école.

→ *Repérer et intégrer au document unique.*

Sécurité incendie et évacuation

ERP type R, exercices réguliers obligatoires ; le bon déroulé dépend de la formation du personnel aux rôles de guide-file et serre-file.

→ *Au moins 2 exercices d'évacuation par an.*



PPMS

Obligatoire, unifié risques majeurs et intrusion depuis la circulaire du 8 juin 2023 ; un exercice annuel dédié est requis.

→ *1 exercice PPMS annuel, formalisé.*

Risque chimique (labos, ateliers)

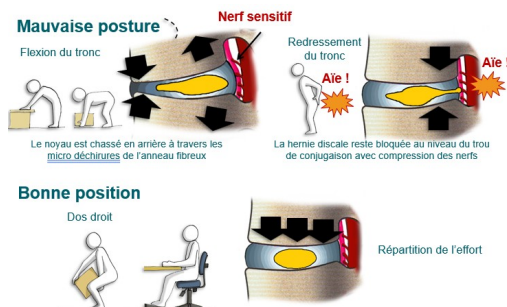
Produits de laboratoire et de technologie variés, souvent mal étiquetés ou stockés en quantité excessive.

→ *Vérifier stockage et péremption.*



Manutention et TMS

Mobilier scolaire, cartons de livres, postes administratifs souvent peu ergonomiques.



→ *Aides à la manutention, aménagement des postes.*

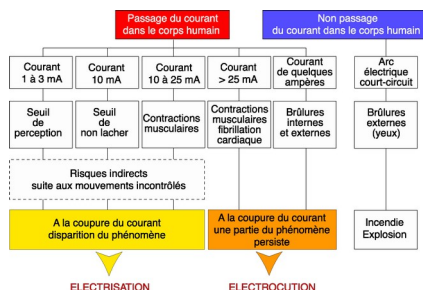
Chutes de plain-pied et de hauteur

Cours de récréation, escaliers, accès toiture pour l'entretien : des chutes amplifiées aux heures d'affluence.

→ *Circulation dégagée, protections collectives.*

Risque électrique

Bâtiments anciens, installations parfois vétustes, non toujours mises aux normes actuelles.



→ *Habilitation obligatoire pour toute intervention.*

Entreprises extérieures

Travaux de maintenance ou de rénovation pendant ou hors temps scolaire : un risque de co-activité avec les usagers.

→ *Plan de prévention formalisé systématique.*

Risque légionelles

Réseaux d'eau chaude et douches de gymnase peu utilisés pendant les vacances scolaires.

→ *Purge après une longue fermeture.*

Amiante

Bâtiments antérieurs à 1997 pouvant contenir des matériaux amiantés dans les faux plafonds ou dalles de sol.

→ *Consulter le DTA avant tous travaux.*

L'essentiel à retenir

- ✓ Le PPMS et les exercices d'évacuation sont deux obligations distinctes — ne pas confondre l'une avec l'autre.
- ✓ Les risques psychosociaux liés à la charge de direction méritent d'être pris au sérieux, pas seulement les risques physiques.
- ✓ Avant tous travaux, le Dossier Technique Amiante doit systématiquement être consulté si le bâtiment est antérieur à 1997.

Ce que la réglementation exige

Document unique d'évaluation des risques Art. R4121-1 et R4121-2

Obligatoire dès le premier salarié. Transcrit l'ensemble des risques identifiés et le plan d'actions associé ; mise à jour au moins annuelle.

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) *Art. L.411-4 du Code de l'éducation, circulaire du 8 juin 2023*

Unifie les risques majeurs et le risque attentat-intrusion. Un exercice annuel dédié est requis, en complément des exercices incendie.

Réglementation incendie *ERP type R*

Registre de sécurité à jour, vérifications périodiques des installations, au moins deux exercices d'évacuation par an.

Dossier Technique Amiante *Code de la santé publique*

Obligatoire pour tout bâtiment dont le permis de construire est antérieur au 1er juillet 1997 ; à consulter avant tous travaux.

Entreprises extérieures *Art. R4512-6 et s.*

Plan de prévention obligatoire dès lors qu'il existe un risque de co-activité avec le personnel ou les usagers de l'établissement.

Suivi médical *Code du travail, Livre VI*

Visite d'information et de prévention à l'embauche ; suivi adapté aux postes les plus exposés (technique, laboratoires).

Information et formation *Art. L4141-2*

Accueil sécurité pour tout nouvel arrivant, information sur les risques du poste et sur les consignes PPMS et incendie.

Risques psychosociaux *Intégration au document unique*

Les RPS liés à la charge de direction et à la gestion de conflits doivent être intégrés au DUERP au même titre que les risques physiques.

Besoin d'aller plus loin ? N'hésitez pas à nous contacter pour un accompagnement adapté à votre établissement.

Qui sommes-nous

Accès Prévention est un cabinet d'études HSE indépendant, porté par Badri Loujani.

Nous accompagnons entreprises, commerces et collectivités sur trois volets : la formation, l'audit et l'accompagnement à la mise en conformité — avec une même exigence de rigueur et de terrain.

Badri Loujani est Intervenant en Prévention des Risques Professionnels, enregistré auprès de la Préfecture de l'Hérault, et Conseiller à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses, déclaré auprès du ministère chargé des Transports. Passionné par les questions de santé, sécurité et qualité de vie au travail, il a travaillé et évolué auprès de références du conseil et de la formation en santé-sécurité-environnement telles que Socotec, Apave, Bureau Veritas ou encore Aegide International, et a appris à leur contact la rigueur méthodologique qui structure aujourd'hui chacune de ses interventions.

À travers le cabinet d'études Accès Prévention, il construit sa propre méthode de travail : plus souple, plus accessible, capable de s'adapter au terrain et au contexte de chaque collectivité et de chaque entreprise.

Notre approche

- ✓ Une évaluation sur site, pas un modèle générique appliqué sans regard sur votre réalité.
- ✓ Des recommandations concrètes, hiérarchisées et applicables immédiatement.
- ✓ Un accompagnement dans la durée, au-delà d'une prestation ponctuelle.

Une question, un besoin d'accompagnement ?

Un premier échange, sans engagement.



Scannez pour nous écrire

accesprevention.fr

IPRP n°1878633002 · Conseiller à la sécurité TMD n°156153

Check-list de conformité — Établissement scolaire

Liste non exhaustive : les toutes premières questions à se poser sur son activité. Cochez au fur et à mesure.

Document unique

- ☐ DUERP rédigé, daté de moins d'un an, couvrant tous les postes
- ☐ Plan d'actions associé, avec échéances et responsables
- ☐ RPS liés à la direction et aux conflits intégrés au DUERP

Information et formation en santé-sécurité

- ☐ Accueil sécurité formalisé pour tout nouvel arrivant
- ☐ Au moins un salarié formé aux gestes de premiers secours (SST)
- ☐ Personnel informé des consignes PPMS et incendie

Équipements de protection individuelle (EPI)

- ☐ Personnel technique doté de gants et chaussures adaptés
- ☐ Personnel de laboratoire doté de lunettes et blouses adaptées

Vérifications réglementaires

- ☐ Installations électriques contrôlées selon la périodicité réglementaire
- ☐ Équipements sportifs et de gymnase vérifiés périodiquement

Réglementation incendie et PPMS

- ☐ Registre de sécurité incendie tenu à jour
- ☐ Au moins deux exercices d'évacuation réalisés dans l'année
- ☐ PPMS unifié rédigé et à jour, exercice annuel formalisé

Risque chimique et amiante

- ☐ Produits de laboratoire étiquetés, stockés et non périmés
- ☐ Dossier Technique Amiante disponible si bâti antérieur à 1997
- ☐ DTA consulté avant toute intervention de perçage ou rénovation

Entreprises extérieures et légionelles

- ☐ Plan de prévention formalisé avant intervention extérieure
- ☐ Réseaux d'eau et douches de gymnase purgés après longue fermeture

Et maintenant ?

- ✓ Conservez cette check-list et reprenez-la à échéance régulière, par exemple chaque semestre.
- ✓ Pour les points non cochés, un premier échange suffit souvent à prioriser les actions à mener.
- ✓ Votre avis nous intéresse : n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques sur ce guide.

Ce que je dois faire

Notez ici vos priorités ou les actions à mener suite à cette lecture.

Mentions légales

Éditeur : **Accès Prévention**

Année : **2026**

Document non commercialisable